

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège Administratif :

68B rue de Wambrechies
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

COMPTE-RENDU du COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD OUEST »

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André-Lez-Lille, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, DAUBRESSE Marc-Philippe, ASTRUC Brigitte, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, BRIFFAUT Jean-Jacques, VARINGOT Daniel, SAVARY Thérèse, SOMAIN Véronique, SAS Michel, GILLON Martine, JANSSENS Claude, DERYN Olivier, HENNO Olivier, DUTRIAUX Thérèse, EURIN Jean-Pierre, LAHOUSTE Pascale, DELAPLACE Rudy, PROVO Bernard, GREGOIRE Francis, SOMON Nadine, COURION Marlène, LOOSVELT Michel, BRUNEEL Jean-Claude, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie, DESREUMAUX Michel.

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

HUGUET Bernard-Xavier, KYNDT Annie, MAILLIET Marie-Gérard, ACHOURI Ali, ALTIDE Hélène, FRAPPART Laurent, LENIERE Anne, HOUZÉ Michel, MARANT Georges, VIGNAIS Elisabeth, CALAIS Philippe, PLOUY Jean-Marie.

Membres titulaires absents, excusés :

PLATTEAU Thierry, DEPLANQUE Jean-Michel, DEPRICK Carole, BEADES Miguel, VANGOETHEN Cédric, COUSIN Yvon, CAUDRON Christophe, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, MUSMEAUX Roseline, JANSSENS Daniel, PENNEQUIN Pierre, CARTON Gérard, HOUSSIN Jacques, MIELKE Eric, LECLERCQ Bernard.

Secrétaire de séance : Monsieur DELAPLACE Rudy.

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le 21 mars 2011

Nombre de membres en exercice : 44

09-11 : CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2011

1. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A L'INTEGRALITE DES COMPETENCES

900 000,00

50 % au prorata population Chiffres INSEE 2011	:	450 000,00
25 % au prorata produit attendu	:	225 000,00
25 % au prorata des masses globales d'imposition	:	225 000,00

Au prorata de la population base Insee 2011

Lambersart	28 490,00
Marquette	9 836,00
Pérenchies	7 901,00
Saint André	10 899,00
Verlinghem	2 327,00
Wambrechies	9 939,00
Quesnoy sur Deûle	7 205,00
Lompret	2 411,00
Total	79 008

0,36	Lambersart	162 268,38
0,12	Marquette	56 022,17
0,10	Pérenchies	45 001,14
0,14	Saint André	62 076,63
0,03	Verlinghem	13 253,72
0,13	Wambrechies	56 608,82
0,09	Quesnoy sur Deûle	41 036,98
0,03	Lompret	13 732,15
1,00	Total	450 000,00

Au prorata du produit attendu

Lambersart	15 658 413
Marquette	4 333 326
Pérenchies	2 438 429
Saint André	4 681 673
Verlinghem	646 076
Wambrechies	4 015 585
Quesnoy sur Deûle	1 966 811
Lompret	817 203
TOTAL	34 557 516,11

Lambersart	101 950,12
Marquette	28 213,79
Pérenchies	15 876,33
Saint André	30 481,83
Verlinghem	4 206,53
Wambrechies	26 145,01
Quesnoy sur Deûle	12 805,68
Lompret	5 320,71
TOTAL	225 000,00

Au prorata des masses globales d'imposition

Lambersart	43 166 900
Marquette	10 660 500
Pérenchies	8 643 600
Saint André	14 330 800
Verlinghem	3 130 300
Wambrechies	13 800 100
Quesnoy sur Deûle	7 907 100
Lompret	3 972 900
TOTAL	105 612 200

Lambersart	91 964,30
Marquette	22 711,51
Pérenchies	18 414,63
Saint André	30 530,85
Verlinghem	6 668,90
Wambrechies	29 400,23
Quesnoy sur Deûle	16 845,57
Lompret	8 464,01
TOTAL	225 000,00

TOTAL PARTICIPATION

Lambersart	356 182,80
Marquette	106 947,47
Pérenchies	79 292,10
Saint André	123 089,31
Verlinghem	24 129,15
Wambrechies	112 154,06
Quesnoy sur Deûle	70 688,23
Lompret	27 516,88
TOTAL	900 000,00

2. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A LA CARTE

La contribution est calculée, comme pour les communes adhérant à l'ensemble des compétences, au prorata des critères de population (base insee 2011), du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2011 affecté par compétence.

Une part des frais généraux, conformément au CGCT, est également prise en compte. Celle-ci correspond essentiellement aux frais liés à la communication ainsi qu'aux charges administratives.

- base retenue sur la compétence câble : 58 700 €
- base retenue sur la compétence tourisme : 357 700 €
- base retenue sur l'emploi : 697 041 €
- base retenue pour la participation aux frais généraux : 126 000 €

Ce qui représente pour la commune de Deulémont :

Deulémont	7 355,29 €
-----------	------------

Soit un total pour les villes adhérentes de 907 355,29 €.

Pour les nouvelles villes adhérentes, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral, cela représenterait :

Bondues	12 843,85 €
Marcq-en-Baroeul	273 072,80 €
La Madeleine	142 681,25 €
Total	428 597,90 €

Le comité syndical à l'unanimité des présents vote les contributions des villes adhérentes au SIVOM pour un montant de 907 355,29 €.

10/11 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 465 136,16
Total des recettes	1 315 144,69
Résultat de l'exercice 2010 estimé	-149 991,47
Excédents antérieurs	568 331,28
Résultat cumulé au 31 décembre 2010 estimé	418 339,81

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 002	418 339,81

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	85 166,47
Total des recettes	101 968,14
Résultat de l'exercice 2010 estimé	16 801,67
résultats antérieurs	435 575,43
Résultat cumulé au 31 décembre 2010	452 377,10

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	452 377,10

Le comité syndical à l'unanimité des présents vote la reprise anticipée des résultats comme ci-dessus présentés.

11/11 : IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES BIENS INFÉRIEURS A 500€TTC

Vu l'instruction M14 et la circulaire interministérielle du 26 février 2002 fixant le seuil des dépenses imputables en section d'investissement à 500,00€ TTC,

Considérant que la loi donne la possibilité aux collectivités d'inscrire en section d'investissement les biens meubles à condition que cette acquisition revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les libellés des comptes de charges ou de stocks,

Considérant qu'au cours de l'exercice 2011, certaines dépenses relèveront de cette procédure sous réserve que le comité syndical délibère et décide de les affecter à la section d'investissement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'inscrire dans cette liste les biens ci-dessous dont la valeur unitaire est égale ou inférieure à 500.00 €, mais qui correspondent aux critères définis et qui seront de ce fait imputés en section d'investissement :

Frais d'études :

Concessions et droits similaires, brevets, licences :

- logiciels
- anti- virus

Matériel de bureau et matériel informatique :

- écrans
- imprimantes
- ordinateurs
- calculatrice
- télécopieur
- modem/routeur

Mobilier :

- Chaises
- Caisson
- Meuble de rangement
- Coffre- fort
- Armoires
- Tables

Autres :

- supports pour potences de rue
- matériaux pour construction de scène, escalier pour manifestation
Deûle en Fête
- système conférencier avec postes orateurs et président
- enregistreur numérique portable

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve l'imputation en investissement comme présentée ci-dessus.

12-11 :BUDGET SIVOM 2011– BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	bp 2010 + dm	ca 2010 estimé	bp 2011
60611	Eau et Assainissement	300,00	511,71	300,00
60612	Energie Electricité	7 100,00	5 928,83	7 100,00
60621	Combustibles	6 000,00	5 423,81	
60622	carburant	650,00	629,35	700,00
60623	Alimentation	1 200,00	399,15	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien	350,00		400,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	132,53	400,00
6064	Fournitures de bureau	5 000,00	1 929,25	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	580,00	850,37	1 000,00
6132	Locations immobilières	59 500,00	59 080,79	65 000,00
6135	Locations mobilières	3 100,00	2 883,90	3 300,00
61521	terrains	950,00	930,97	
61522	bâtiments	5 550,00	4 409,44	3 500,00
61558	autres biens mobiliers	450,00		500,00
6156	Maintenance	20 600,00	19 539,71	17 750,00
616	primes d'assurances	5 450,00	3 803,83	5 200,00

617	études et recherches	111 000,00	33 488,01	100 000,00
6182	Documentation générale	1 500,00	1 138,24	1 500,00
6184	versements à des org formation	4 000,00	871,67	4 000,00
6185	frais de colloques et séminaires	300,00		
6225	indemnités au comptable et régisseur	820,00	209,77	300,00
6226	Honoraires	18 300,00	16 347,52	3 500,00
6231	annonces et insertions	11 950,00	10 741,13	8 850,00
6232	fêtes et cérémonies	49 800,00	29 781,53	39 800,00
6236	catalogues et imprimés	66 200,00	56 795,64	73 550,00
6238	divers	35 800,00	14 074,28	32 000,00
6251	voyages et déplacements	1 800,00	1 805,58	2 000,00
6256	missions	350,00	277,82	350,00
6257	réceptions	6 000,00	2 869,43	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 300,00	5 167,24	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	8 234,44	13 050,00
6281	concours divers cotisations	2 400,00	2 375,00	2 400,00
6288	autres services extérieurs	110 500,00	88 830,70	110 200,00
637	autres impôts, taxes et versements assi	2 775,00	3 498,72	3 600,00
O11	Charges à caractère général	559 275,00	382 960,36	517 950,00
Chap Articles	Libellés	bp 2010 + dm	ca 2010 estimé	bp 2011
6218	personnel extérieur	400,00		
6331	versement de transport	2 900,00	2 829,19	3 050,00
6332	cotisations versées au FNAL	1 100,00	1 004,09	1 160,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG	3 200,00	3 076,35	3 360,00
64111	Rémunération principale	150 000,00	127 313,02	141 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	13 000,00	11 864,07	13 100,00
64118	Autres indemnités	40 000,00	37 338,12	42 500,00
64131	Rémunération	21 000,00	30 329,87	34 000,00
6451	cotisations URSSAF	30 000,00	30 652,85	33 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	40 000,00	37 942,55	42 000,00
6454	cotisations ASSEDIC	1 500,00	1 826,00	2 300,00
6455	cotisations assurances personnel	8 800,00	8 081,04	8 300,00
6458	cotisations autres organismes sociaux	1 900,00	1 831,61	1 990,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	546,96	500,00
64832	contribution au fonds de compensation	700,00	643,15	740,00
6488	autres charges de personnel			18 000,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	315 000,00	295 278,87	345 000,00
Chap Articles	Libellés	BP 2010	ca 2010	bp 2011
O14	ATTENUATION DE PRODUITS			
6531	Indemnités	62 000,00	57 114,99	62 000,00

6533	cotisations retraite	6 500,00	3 465,73	4 000,00
65737	Subventions fonctionnement org publics	200 000,00	200 000,00	200 000,00
65748	subventions fonctionnement Autres org	421 500,00	424 348,07	763 000,00
65	Autres charges de gestion courante	690 000,00	684 928,79	1 029 000,00
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 564 275,00	1 363 168,02	1 891 950,00

011+012+014+65+656

678	autres charges	500,00		3 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00	3 000,00

O22	Dépenses imprévues			
	maxi dep reelles *7,5%			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 564 775,00	1 363 168,02	1 894 950,00

011+012+014+65+656+66+67+68+022

O23	virement à la section d'investissement OS			
6811	Dotations aux amortissements OS	102 000,00	101 968,14	110 072,80
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	102 000,00	101 968,14	110 072,80
	TOTAL prélèvements au profit section Investissement	102 000,00	101 968,14	110 072,80

O23+O42

O43	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	102 000,00	101 968,14	110 072,80

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 666 775,00	1 465 136,16	2 005 022,80
--------------------------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap Articles	Libellés	bp 2010 + dm	ca 2010 estimé	bp 2011
O02	résultat de fonctionnement reporté	568 331,28	568 331,28	418 339,81

6419	remboursement sur rémunération du personnel			
O13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00

7062	redevance et droits des services à caractère culturel	4 200,00	3 699,00	7 400,00
70848	aux autres organismes	79 000,00	63 673,76	73 000,00
70	PRODUITS	83 200,00	67 372,76	80 400,00

7311	Contributions directes	906 366,00	928 128,00	1 335 953,00
73	Impôts et taxes	906 366,00	928 128,00	1 335 953,00

7473	Départements	1 500,00	1 500,00	
7474	participation des communes	327 903,30	303 908,79	303 908,79
7478	autres organismes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	334 403,30	310 408,79	308 908,79

TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 323 969,30	1 305 909,55	1 725 261,79
	70+73+74+75+013			

7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 178,63	
7788	produits exceptionnels divers	1 730,31	3 056,51	

TOTAL RECETTES REELLES	1 325 699,61	1 315 144,69	1 725 261,79
-------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

O42	opération d'ordre de transferts entre sections			
------------	--	--	--	--

TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT			
O42+043			

TOTAL RECETTES	1 894 030,89	1 883 475,97	2 143 601,60
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

BUDGET 2011

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	bp 2010 + dm	ca 2010 estimé	bp 2011
2031	frais d'études	164 838,57		179 949,90
205	Concessions brevets	12 000,00	2 427,88	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	176 838,57	2 427,88	199 949,90
20414	subvention d'équipement versée	30 736,00	23 956,03	
204	subvention d'équipement versée	30 736,00	23 956,03	
2111	terrains	200 000,00		250 000,00
2135	installations générales, agencement	22 000,00	7 642,08	5 000,00
21532	réseaux d'assainissement	2 000,00		0,00
2181	Installations générales, agencement			5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatiques	20 000,00	462,56	30 000,00
2184	Mobilier	16 500,00	25 472,73	26 000,00
2188	autres	75 000,00	25 205,19	55 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	335 500,00	58 782,56	371 000,00

2313	Constructions			700 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			700 000,00

	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	543 074,57	85 166,47	1 270 949,90
020	DEPENSES IMPREVUES			0,00
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00

	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	543 074,57	85 166,47	1 270 949,90
--	--	-------------------	------------------	---------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	bp 2010 + dm	ca 2010 estimé	bp 2011
O01	EXCEDENT d'investissement reporté	435 575,43	435 575,43	452 377,10

O24	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS			700 000,00
-----	---	--	--	------------

10222	FCTVA	5 499,14		8 500,00
10	DOTATIONS	5 499,14	0,00	8 500,00

1641	emprunt en euros			0,00
------	------------------	--	--	------

	TOTAL RECETTES REELLES	5 499,14	0,00	708 500,00
--	-------------------------------	-----------------	-------------	-------------------

O21	virement de la section de fonctionnement			0,00
-----	--	--	--	------

28031	amortissement frais d'études	17 111,90	17111,9	17 111,90
280414	amortissement subvention d'équipement versée	65 464,02	65464,02	67 860,00
2805	concession de droits	3 848,36	3848,36	3 633,10
28181	installations générales	875,07	875,07	875,10
28183	amt Mtériel de bureau	6 894,41	6894,41	5 791,70
28184	amt Mobilier	4 307,96	4307,96	6 382,00
28188	autres	3 498,28	3466,42	8 419,00
28	amortissement des immobilisations	102 000,00	101 968,14	110 072,80
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	102 000,00	101 968,14	110 072,80

	TOTAL recettes d'ordre d'investissement	102 000,00	101 968,14	110 072,80
--	--	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		543 074,57	537 543,57	1 270 949,90
--	--	-------------------	-------------------	---------------------

Le comité syndical, à l'unanimité des votants adopte le budget 2011.

13-11 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

L'Association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (A.L.P.E.S.) a été créée en janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (P.L.I.E.) sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq en Barœul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le SIVOM s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du P.L.I.E. et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 3 août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association A.L.P.E.S. soit le porteur juridique de cette structure. L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association réunie le 4 mai 2006 a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'Association A.L.P.E.S.

Le 31 mars 2010, l'association ALPES a absorbé l'Association Mission Locale Métropole Nord-Ouest créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Suite à cette fusion/absorption, l'association ALPES s'est substituée dans le bénéfice et la charge de tous contrats passés par l'association Mission Locale.

Or, le SIVOM a, le 22 janvier 1998, passé une convention cadre avec l'association Missions Locale par laquelle il s'est engagé à la subventionner. L'association ALPES sollicite donc une subvention couvrant une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de l'activité Mission Locale et participant au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé :

- Au titre du P.L.I.E. : de fixer le montant de la subvention à 120 526,88 € pour l'année 2011 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.(Base Insee 2010)
- Au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2010 à 100 000 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- Au titre de la Mission Locale : de fixer le montant de la subvention annuelle 2011 à 159 500 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité pour l'année 2011.

Il est précisé au comité syndical, que suite à l'adhésion au SIVOM des communes de Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, un complément de subvention à l'association ALPES fera l'objet d'un vote. Ce complément consiste au versement, par le SIVOM, de la part des subventions pour 2011 de ces deux communes dont le montant est fixé comme suit :

- Au titre du P.L.I.E. : une subvention d'un montant de 95 214,32€ dont 60 667,76€ pour la commune de Marcq-en-Barœul et 34 546,56€ pour la commune de La Madeleine.
- Au titre de la Maison de l'Emploi : une subvention d'un montant de 50 000€ dont 30 000€ au titre de la commune de Marcq-en-Barœul et 20 000€ pour la commune de La Madeleine.
- Au titre de la Mission Locale : une subvention d'un montant de 164 141€ dont 104 027€ au titre de la commune de Marcq-en-Barœul et 60 114€ pour la commune de La Madeleine

Le comité syndical à l'unanimité des votants, adopte ces décisions.

14-11 : SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

Par délibération 06/50 en date du 13 décembre 2006, le SIVOM a adopté la création de l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle.

Cet Office du Tourisme est chargé d'assurer l'accueil, l'information et la promotion touristique des villes du SIVOM Alliance Nord Ouest.

Pour 2011, il est proposé de doter l'Office d'une subvention d'un montant de 200 000 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2011 avec l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € selon les modalités de versement définies dans la convention.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, adopte ces décisions.

15-11 : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE GH-ICL AU TITRE DU GCS-HAD/SYNERGIE ET LA RESIDENCE GEORGES DELFOSSE

L'évolution de la grande dépendance au sein de l'EHPAD nécessite le développement de modes d'accompagnement pluridisciplinaires et en réseau qui permettent à l'établissement de s'entourer de compétences nouvelles et d'améliorer la prise en soin afin de préserver la meilleure qualité de vie possible.

S'appuyant sur :

- Le décret 2007-241 du 22 février 2007 relatif à l'intervention des structures d'hospitalisation à domicile dans les établissements pour personnes âgées,
- Le décret 2007-660 du 30 avril 2007 relatif aux conditions techniques de fonctionnement des structures d'hospitalisation à domicile intervenant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées,
- L'arrêté du 16 mars 2007 modifié par l'arrêté du 25 avril 2007 fixant les conditions de prise en charge pour l'admission en hospitalisation à domicile

d'un ou plusieurs résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées

La résidence Georges DELFOSSE souhaite conventionner avec le GH-ICL au titre du GCS-HAD/ SYNERGIE.

L'hospitalisation à domicile n'a pas pour vocation de venir couvrir le besoin médico-social de la résidence Georges DELFOSSE et intervient sur un axe sanitaire qui relève de sa compétence.

La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention et de partenariat entre la structure d'hospitalisation à domicile et la résidence.

Par conséquent, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président et par délégation, le Vice-président, à signer la convention de collaboration entre le GH-ICL au titre du GCS-HAD/ SYNERGIE et la résidence Georges DELFOSSE.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents émet un avis favorable.

16-11 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM – BUDGET PRINCIPAL

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord Ouest. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2010. Le montant à payer pour l'année 2011 s'élève à 4 040.38€, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2010.

En conséquence, je propose :

- De donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM Alliance Nord Ouest pour un montant de 4 040.38€

Le comité syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

17-11 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE GEORGES DELFOSSE

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de la Résidence Georges DELFOSSE. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements brut effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2010. Le montant à payer pour l'année 2011 s'élève à 18 427.77 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2010.

En conséquence, je propose :

- De donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif annexe de la Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 18 427.77 €.

Le Comité Syndical à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales de la Résidence Georges DELFOSSE.

18-11 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Le Comité Syndical a par délibération n°10-34 du 22 octobre 2010 adopté la création d'un groupement de commande pour l'achat de produits et matériels d'hygiène, d'entretien et d'articles à usage unique et autorisé le Président à signer la convention de groupement. Cette délibération ne précisant pas les besoins de chacun des membres du groupement ainsi que les besoins globaux du groupement, il est proposé au Comité Syndical d'annuler cette délibération et de la remplacer par la présente.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, il est proposé au Comité Syndical de retenir la procédure de groupement de commandes pour l'achat de produit et matériel d'hygiène, d'entretien et d'articles à usage unique.

Ce groupement de commandes sera constitué entre le SIVOM Alliance Nord-Ouest et les communes de Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Verlinghem et Wambrechies.

Ce groupement de commandes permettra en outre de grouper les achats, les volumes en jeu permettant d'obtenir de meilleures conditions de prix et d'exécution.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter (jointe en annexe 1 composée de 5 feuillets).

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le SIVOM Alliance nord-ouest assurera les fonctions de coordonnateur. Chaque membre du groupement exécutera la part de marché dont il a la charge conformément aux dispositions définies dans la convention.

Le marché sera conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois.

Les besoins des membres du groupement sont répartis en 3 lots de la manière suivante :

1^{ère} année :

Membre	Lot 1		Lot 2		Lot 3	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Sivom ANO	20	500	60	500	20	500
Lambersart	20 150	52 700	10 400	24 400	3 050	8 900
Marquette-lez-Lille	4 500	10 000	4 500	10 000	400	1 500
Pérenchies	3 300*	8 400*	4 100*	10 050*	400*	1 700*
Verlinghem	20	1 000	0	500	20	1 000
Wambrechies	10 000	16 000	5 000	11 000	400	2 000
TOTAL	37 990	88 600	24 060	56 450	4 290	15 600

*Pour la ville de Pérenchies, les commandes ne débiteront qu'à partir du 1^{er} janvier 2012. Les minimums et maximums pour cette commune, pour la première année, devront donc être proratisés en fonction du nombre de mois séparant le début des commandes du terme initial du marché.

2^{ème} année :

Membre	Lot 1		Lot 2		Lot 3	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Sivom ANO	20	500	60	500	20	500
Lambersart	20 050	51 700	10 600	25 000	3 130	9 100
Marquette-lez-Lille	4 500	10 000	4 500	10 000	400	1 500
Pérenchies	3 300	8 400	4 100	10 050	400	1 700
Verlinghem	20	1 000	0	500	20	1 000
Wambrechies	10 000	16 000	5 000	11 000	400	2 000
TOTAL	37 890	87 600	24 260	57 050	4 370	15 800

3^{ème} année :

Membre	Lot 1		Lot 2		Lot 3	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Sivom ANO	20	500	60	500	20	500
Lambersart	20 650	52 700	10 800	25 700	3 200	9 500
Marquette-lez-Lille	4 500	10 000	4 500	10 000	400	1 500
Pérenchies	3 300	8 400	4 100	10 050	400	1 700
Verlinghem	20	1 000	0	500	20	1 000
Wambrechies	10 000	16 000	5 000	11 000	400	2 000
TOTAL	38 490	88 600	24 460	57 750	4 440	16 200

4^{ème} année :

Membre	Lot 1		Lot 2		Lot 3	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Sivom ANO	20	500	60	500	20	500
Lambersart	21 450	53 700	11 050	26 300	3 280	9 900
Marquette-lez-Lille	4 500	10 000	4 500	10 000	400	1 500
Pérenchies	3 300	8 400	4 100	10 050	400	1 700
Verlinghem	20	1 000	0	500	20	1 000
Wambrechies	10 000	16 000	5 000	11 000	400	2 000
TOTAL	39 290	89 600	24 710	58 350	4 520	16 600

Il y a lieu d'élire parmi les membres de la commission d'appel d'offres du SIVOM, un titulaire et un suppléant pour coordonner le groupement tel qu'il l'est proposé dans la convention et représenter le SIVOM.

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- **D'annuler** la délibération n°10-34 en date du 22 octobre 2010 ;
- **d'autoriser** la constitution du groupement de commandes auquel participeront les communes de Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Verlinghem, Wambrechies ainsi que le SIVOM Alliance nord-ouest ;
- **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achats de produits et matériel d'hygiène, d'entretien et d'articles à usage unique pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **de désigner** Monsieur Bernard PROVO comme membre titulaire et Monsieur Michel SAS comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Le comité syndical vote à l'unanimité, la convention de groupement de commandes et autorise le Président à la signer.

19-11 : CESSION DU BIEN IMMOBILIER SITUE AU 12 AVENUE INDUSTRIELLE A MARQUETTE-LEZ-LILLE

Vu l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales en vertu duquel « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. La délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. »

Vu l'article L. 3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente,

Vu l'avis du service des domaines rendu le 18 octobre 2010,

Considérant le bien immobilier situé 12 avenue industrielle à Marquette-lez-Lille ; cadastre Section B Numéro 3475.

Considérant que toute cession d'un bien immobilier d'un établissement public de coopération intercommunal doit être précédée de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat,

Considérant que par courrier en date du 18 octobre 2010, la Division des Domaines de la DRFIP estime la valeur vénale dudit bien dans une fourchette de prix comprise entre 700 000 et 750 000€,

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser la cession de la propriété immobilière sise 12 avenue industrielle à Marquette-lez-Lille (cadastre section B Numéro 3475), pour un prix de 700 000€ ;
- D'autoriser le Président de SIVOM à signer tout acte, sous-seing privé (compromis), administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à l'affaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

20-11 : TARIFS DEULE EN FETE 2011

Dans le cadre de Deûle en Fête, il convient de fixer les tarifs des croisières sur la Deûle.

Mini croisières (entre Lille et Lambersart)

Gratuit ([tickets roses](#))

Croisières de l'Amitram

5 euros pour tous à partir de 2 ans ([tickets jaunes](#))

Gratuit pour les moins de 2 ans ([tickets orange](#))

Croisières animées (en chansons, musique et magie...)

2 euros pour tous à partir de 2 ans ([tickets marron](#))

Gratuit pour les moins de 2 ans ([tickets orange](#))

Croisières ludiques

4 euros pour les adultes ([tickets bleus](#))

Gratuit pour les moins de 2 ans ([tickets orange](#))

Croisières « le terroir à l'apéritif »

6 euros pour les adultes ([tickets verts](#))

5 euros pour les enfants (-18 ans) ([tickets jaunes](#))

Croisières spectacles en soirée

5 euros pour les adultes et plus de 12 ans ([tickets jaunes](#))

3 euros pour les moins de 12 ans ([tickets rouges](#))

Gratuit pour les moins de 2 ans ([tickets orange](#))

Croisières A la découverte de la Marque

3 euros pour tous ([tickets rouge](#))

Gratuit pour les moins de deux ans ([tickets orange](#))

Le comité syndical, adopte à l'unanimité des votants les nouveaux tarifs de DEULE EN FETE 2011.

21-11 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS ET A SIGNER DES CONVENTIONS DANS LE CADRE DES FESTIVITES DE DEULE EN FETE

Dans le cadre des festivités de Deûle en fête, le SIVOM est amené à solliciter des subventions à divers partenaires potentiels (Conseil général du Nord, Région,

LMCU,...). Il est aussi amené à conventionner pour déléguer tout ou partie de l'organisation sur place, de certaines manifestations, aux communes adhérentes et au SIVOM de Pérenchies Verlinghem.

Enfin, il développe des partenariats d'échange, avec des associations ou entreprises dans des domaines divers (communication, animation...) pour lequel il peut aussi conventionner.

Il vous est demandé d'autoriser le président à :

- Solliciter des subventions ;
- A signer ces conventions.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

22-11 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DES EAUX DU NORD

Dans le cadre des festivités de Deûle en fête, le SIVOM souhaite développer des partenariats d'échange, avec des associations ou entreprises dans des domaines divers (communication, animation...). Ainsi, le SIVOM souhaite mettre en place un partenariat avec la Société des Eaux du Nord par lequel la société :

- Prendrait en charge financièrement certaines prestations définies par la convention de partenariat ;
- Mettrait en place des animations pédagogiques sur le thème de l'eau.

En contrepartie, le SIVOM fera mention de ce partenariat au sein de ses supports de communication liés à la promotion de Deûle en Fête 2011.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le président à signer la convention de partenariat.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

La séance est levée.